

## Faits saillants #2

Voici les principaux points abordés lors de la rencontre des personnes déléguées du 14 octobre 2025 :

### **Projet de loi 94**

Ce projet de loi fut déposé au printemps dernier. Cette loi viendrait encadrer davantage la profession enseignante (ex : évaluation annuelle des enseignants, remise de la planification annuelle). Des amendements ont eu lieu la semaine dernière. Une évaluation de tout le personnel enseignant sera effectuée au 2 ans et la planification annuelle ne sera plus requise. Il est possible que la direction la demande lors de l'année d'évaluation. Il y aura maintenant des conséquences pour les enseignants qui ne feront pas les 30 heures de formation pouvant aller jusqu'à la suspension du brevet d'enseignement.

### **Projet de loi au numéro inconnu**

Nouveau projet de loi qui sera déposé la semaine prochaine. Il vise à contrôler les organisations syndicales. Tous les syndicats seraient touchés. Il y a déjà de la mobilisation de prévue pour contrer ce projet de loi. Nous ferons suivre l'information dès qu'elle sera disponible.

### **Syndicalisation des stagiaires**

Nous aurons une campagne de syndicalisation des stagiaires cet automne. Le Tribunal administratif du travail s'est prononcé. Les stagiaires ne peuvent pas se syndiquer. La décision sera contestée. Nous ferons parvenir dans les écoles le matériel pour informer les stagiaires et ainsi faire en sorte qu'ils signent leur carte d'adhésion.

### **Nouvelle personne pour répondre aux membres**

Nous accueillerons une stagiaire prochainement. Elle sera avec nous pour 3 semaines. Aussi, le processus de recrutement est commencé afin de trouver une adjointe administrative pour remplacer Nathalie qui a annoncé son départ à la retraite.

## États généraux sur le syndicalisme

Court sondage d'une dizaine de minutes dans le cadre des états généraux sur le syndicalisme. À remplir d'ici le 2 novembre.



[Remplir le sondage](#)

## Suppléance

En raison des coupures, il y a moins de libération pour participer aux comités, donc la demande de suppléance a diminué. On remarque aussi une diminution des demandes de congé de maladie pour le moment. Comme moins de contrats de suppléance ont été octroyés, plus d'enseignants sont disponibles pour la suppléance

## Prix Desjardins

Un prix allant jusqu'à 3000\$ pour une initiative motivante pour les jeunes du primaire et du secondaire. Vous avez jusqu'à la fin octobre pour participer.

[Soumettre un projet](#)

## Nomination aux comités

Pier-Yves Fortin et Caroline Girard furent nommées au comité des finances. Aussi, Claude-Hélène Tremblay et Janye Fortin-Maltais furent nommées au comité des élections.

À noter qu'il reste encore 2 postes à combler pour chacun de ces comités. Vous pouvez donner votre nom en appelant au Centre syndical.

## Offensive professionnelle et pédagogique

Le travail va se poursuivre cette année. Les mêmes objectifs sont toujours en jeu : respect de l'expertise professionnelle et pédagogique du personnel enseignant et l'amélioration de la tâche en lien avec la composition de la classe.

Nous vous invitons à visionner cette vidéo qui résume les actions de l'année dernière : [En action vers le colloque](#)

### **Nouveau régime de négociation locale**

Le travail est commencé avec la FSE afin d'élaborer la stratégie de négociation qui permettra de regrouper les 30 matières locales dans l'entente nationale. Le travail se réalisera tout au long de l'année. En parallèle, nous débuterons sous peu une négociation locale. Pour nous, l'objectif principal est de pérenniser les ententes que nous signons annuellement. Une assemblée générale est à venir afin d'officialiser le mandat de négociation à notre équipe.

### **Autonomie professionnelle**

Le syndicat a dénoncé les balises et les outils imposés dans certaines équipes de leadership. Nous avons rappelé au Centre de services scolaire que le syndicat ne toléra plus le non-respect de l'autonomie professionnelle, notamment en matière d'évaluation. Nous avons rappelé aux directions des ressources humaines et des services éducatifs que le contenu de l'article 19 de la LIP est dans notre entente locale et que nous verrons à le faire respecter. Par conséquent, le personnel enseignant ne peut pas se faire imposer un calendrier ou des outils d'évaluation.

### **Crainte de représailles**

Des personnes déléguées nous ont signifié que du personnel enseignant ne communique pas avec le syndicat par peur de représailles par leur direction. Cette situation est inacceptable et doit être dénoncée. Il y a déjà du travail qui se fait dans ce sens par le syndicat. Rappelez-vous qu'une direction ne peut pas vous empêcher de communiquer avec votre syndicat. C'est une entrave au travail syndical. Aussi, elle ne peut pas vous pénaliser parce que vous l'avez fait.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour plus d'information.